



Arrêt maladie jusqu'au 31/12 mes rtt non pris me seront-ils payés

Par **fannyv62**, le **03/12/2008** à **11:49**

Bonjour,
Je suis en arrêt maladie depuis mi septembre jusqu'au 28/12/2008 (motif : grossesse gémellaire et donc besoin de repos).
J'avais posé 6 jours de rtt acquis pendant ma période d'arrêt maladie.
A priori mon employeur me dit que ces rtt sont perdus car ils ne peuvent pas les reporter sur l'année suivante et ne sont pas dans l'obligation de me les payer.
Y a t-il quelqu'un qui peut me confirmer cela ? Si oui existe t-il des textes de loi sur ce sujet ?
Merci d'avance.